



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

Besançon, le 8 juin 2017

Direction Départementale des Territoires
Service eau, risques, nature, forêt
Unité forêt, faune sauvage, chasse et
pêche

Note de Présentation

Affaire suivie par : BL/EG

Objet : projet d'arrêté de validation du SDGC
du Doubs pour la période 2017-2023

1 – Contexte et objectif du projet de décision

Le projet d'arrêté a pour objet de valider le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) du département du Doubs pour la période 2017-2023 en vertu de l'article L 425-1 du code de l'environnement.

Ce schéma réalisé par la Fédération départementale des chasseurs (FDC 25) a pour objectif d'organiser une chasse durable, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement responsable. Il contribue à la politique environnementale départementale, en partenariat avec les acteurs du monde rural.

Comme le prévoit la réglementation, l'élaboration de ce document a fait l'objet d'une très large concertation des acteurs ruraux :

- consultation des chasseurs à travers un questionnaire en 2016
- concertation avec la Chambre d'Agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers
- approbation par les chasseurs en AG
- présentation en CDCFS

2 – Dates et lieux de consultation

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public, les projets d'arrêtés et leurs annexes sont mis en consultation pendant 21 jours par voie électronique sur le site internet des services de l'État dans le département (www.doubs.gouv.fr)

Les documents mis en ligne sont :

- le projet d'arrêté
- le schéma départemental de gestion cynégétique

Marie KIENTZ


Chef du service

eau, risques, nature, forêt